

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'aviation civile

Lyon, le 27 OCT. 2017

Destinataires

Voir Liste des destinataires

Direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est

Département surveillance et régulation

Division aviation générale

Subdivision Aéronefs et activités

Référence : 17- 6265 /DSR/AG/AA

Affaire suivie par : Hubert CHAMPION  
ag.dsac-ce@aviation-civile.gouv.fr  
Tél. 04 26 72 68 81 – Fax : 04 26 72 68 29

Objet : Compte-rendu du CCRAGALS-CE du 28 septembre 2017

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint le compte rendu de la réunion du Comité Consultatif Régional de l'Aviation Générale et de l'Aviation Légère et Sportive - Centre Est du jeudi 28 septembre 2017.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



**Jean TEILLET**  
Chef du département Surveillance  
et Régulation

PJ : C/R réunion CCRAGALS-CE du 28 septembre 2017

**DESTINATAIRES** (envoi par courrier électronique)

Monsieur Pierre OUTREY  
Colonel Jean-Pierre LAGAILLARDE

CRNA-SE  
SDR CAM SUD

**Membres Permanents du CCRAGALS Centre-Est:** (envoi par courrier électronique)

Monsieur Michel HUPAYS  
Lieutenant-Colonel Didier SANCHEZ  
Lieutenant-Colonel Pascal CASTAGNEDE  
Monsieur Jean TEILLET  
Monsieur Sylvain MOLE  
Monsieur Hubert CHAMPION  
Monsieur Simon BESSE  
Monsieur André BARRAU  
Monsieur Bruno DEMEULE  
Monsieur Marc GIRONNET  
Monsieur Claude SARTER  
Monsieur Pascal AVON  
Madame Sylvie BOLANDER

DSAC-CE  
SDR CAM SUD  
SDR CAM SUD  
DSAC-CE  
DSAC-CE  
DSAC-CE  
SNA-CE  
SNA-CE  
SNA-CE  
SNA-CE  
SNA-CE  
SNA-CE  
CRNA-SE  
CRNA-SE

Madame Ghislaine MOUGENOT  
Monsieur Nicolas VAUNOIS  
Monsieur Jacques LIENARD  
Monsieur Thierry TUDURI  
Monsieur Jean-Marc CHEVALLET  
Monsieur Louis COLLARDEAU  
Monsieur Jean-Marc ARDHUIN  
Monsieur Jean VALLI  
Monsieur Jean-Luc BLANCHARD  
Monsieur Mathias SCHÖNHOFEN  
Monsieur Pierre FROMENTIN  
Monsieur Simon BASSO  
Monsieur Claude LAUVERNIER  
Monsieur Vincent SAFFIOTI  
Monsieur Christophe ROSSET  
Monsieur Eric FRAISSINET  
Monsieur Jean-Alain MARTIN  
Monsieur Serge ZUIN  
Monsieur Paul BOUCHER  
Monsieur Hugues DANIS  
Monsieur Laurent PROUST  
Monsieur Michel PASSETEMPS  
Association Pilotes Propriétaires d'Aéronefs

CNFAS  
CNFAS  
FFA  
FFA  
FFPLUM  
FFPLUM  
FFVL  
FFVL  
FFVV  
FFVV  
FFP  
FFP  
FFAM  
FFAM  
FFG  
FFG  
FFAEROSTATION  
FFAEROSTATION  
Réseau Sport de l'Air  
Réseau Sport de l'Air  
FNAM  
FNAM  
AOPA

**Experts invités**

Monsieur Didier CIURO  
Lieutenant-Colonel Eric BARBU  
Adjudant-Chef Didier SPADONI

CRG-SE/BEP  
CRG-SE/BEP  
CRG-SE/BEP

**Copie pour Information :**

Sièges nationaux des fédérations (envoi par courrier électronique)

Fédération Française d'Aéronautique  
Fédération Française d'Aérostation  
Fédération Française d'Aéromodélisme  
Fédération Française de GIRAVIATION  
Fédération Française de Parachutisme  
Fédération Française de Vol à Voile  
Fédération Française de Planeur Ultra-Léger Motorisé  
Fédération Française de Vol Libre  
Syndicat National des Exploitants d'Hélicoptères  
Groupement des Industriels et Professionnels  
Aviation Générale Monsieur DESMURS Fabien  
Monsieur Laurent BELAIR  
Monsieur Didier RIVET  
Monsieur Yves BLONDE  
Monsieur Laurent MARAIS  
Monsieur Arnaud ROCHETTE  
Monsieur Richard CLAUS  
Monsieur Patrick FALCOU  
Conseil National des Fédérations aéronautiques et Sportives  
Monsieur Jean-François VASSAL  
Monsieur PROST  
SNPPAL

FFA  
FFAEROSTATION  
FFAM  
FFG  
FFP  
FFVV  
FFPLUM  
FFVL  
SNEH  
GIPAG  
DSAC-CE  
DSAC-CE  
DSAC-CE  
FFVL  
FFVL  
FFVL  
DGAC  
CNFAS  
FFP  
FNAM

DSAC Centre-Est  
210 rue d'Allemagne  
69125 Lyon Saint-Exupéry aéroport  
Tél : 04 26 72 68 00



DSAC

# CCRAGALS - Centre Est

Séance du 28 septembre 2017

## MEMBRES PRESENTS

### Membres Permanents du CCRAGALS Centre-Est:

Monsieur Michel HUPAYS	DSAC-CE - Président de séance
Lieutenant-Colonel Didier SANCHEZ	SDR CAM SUD- Vice-président
Lieutenant-Colonel Pascal CASTAGNEDE	SDR CAM SUD
Monsieur Sylvain MOLE	DSAC-CE
Monsieur CHAMPION Hubert	DSAC-CE
Monsieur Bruno DEMEULE	SNA-CE
Monsieur Marc GIRONNET	SNA-CE
Monsieur Jacques LIENARD	FFA
Monsieur Mathias SCHÖNHOFEN	FFW
Monsieur Jean-Marc CHEVALLET	FFPLUM
Monsieur Jean-Marc ARDHUIN	FFVL
Monsieur Claude LAUVERNIER	FFAM
Monsieur Pierre FROMENTIN	FFP
Monsieur Paul BOUCHER	RSA

### Experts invités

Monsieur Didier CIURO	CRG-SE/BEP
Lieutenant-Colonel Eric BARBU	CRG-SE/BEP
Adjudant-Chef Didier SPADONI	CRG-SE/BEP

## **CCRAGALS - Centre Est**

### **Séance du jeudi 28 septembre 2017**

---

Après avoir accueilli les participants, M. Hupays débute la séance.  
Hubert CHAMPION indique que 2 nouveaux sujets sont ajoutés aux points divers, sur demande du CRNA-SE absent en séance.  
Le premier est relatif aux modifications de l'interface AIX-GENEVE, le second concerne la ZRT créée dans le secteur de Montélimar.

#### **1. Approbation du compte-rendu CCRAGALS du 6 avril 2017 :**

Le compte-rendu du précédent CCRAGALS-CE est approuvé.

#### **2. Désignation secrétaire de séance et adjoint :**

Le secrétariat est assuré par M. Hubert CHAMPION, Chef de subdivision Aéronefs et Activités à la DSAC-CE et par M. Jean-Marc CHEVALLET, représentant de la FFPLUM.

#### **3. Dossiers traités lors de la 132ème réunion plénière du CRG-SE et dont la publication a été demandée (pour information).**

Le BEP-SE indique que tous les projets présentés et ayant reçu l'avis favorable du dernier CCRAGALS-CE ont reçu l'approbation du CRG-SE et ont obtenu l'accord de la DTA.  
Tous ont été publiés, à l'exception des 2 activités particulières « drones » :  
L'une à Mornex, dossier faisant l'objet d'une nouvelle demande de publication suite à une erreur, l'autre sur le circuit automobile d'Issoire, en raison de l'attente de validation par la DTA lorsque les critères d'inscription de ce type d'activité dans l'AIP l'ENR 5 seront fixés.

Dans l'attente, ces activités font chacune l'objet d'un NOTAM permanent dans l'attente des consignes de la DTA.

#### **4. Dossiers traités antérieurement à la 133ème réunion plénière du CRG-SE**

La publication des dossiers acceptés lors du dernier CRG-SE sera réalisée le 9 novembre 2017.

#### **5. Dossiers en cours :**

Le BEP-SE indique que la demande de suppression des itinéraires VFR de nuit dans le secteur de St Yan, dossier présenté il y a un an et sur lequel le CCRAGALS-CE puis le CRG-SE avaient émis un avis défavorable, est présenté à nouveau via le BEP-NE à ce CCRAGALS-CE. Un complément d'information a été transmis par le BEP-NE en complément de la saisine.

#### **6. Nouveaux dossiers prévus à la 133ème réunion plénière du CRG-SE**

##### **6.1 Création d'une activité aéromodélisme permanente à Brenaz (01)**

La demande porte sur une activité d'aéromodélisme du sol à 500 ft ASFC située dans le SIV 2 GENEVE, hors EAC, et hors espace R, D ou P, avec un plafond fixé à 500 ft ASFC.

**Avis favorable du CCRAGALS-CE**

## **6.2 Création d'une activité aéromodélisme permanente à Injoux- Genissiat (01)**

Demande du même club d'aéromodélisme dans des conditions identiques au précédent dossier et également dans le SIV 2 GENEVE.

**Avis favorable du CCRAGALS-CE**

## **6.3 Création d'une activité aéromodélisme permanente à St Jean en Royans (26)**

La DSAC-CE explique que l'activité bien qu'assez proche à l'Ouest de l'aérodrome, est située derrière un relief naturel et les circuits de piste de l'aérodrome sont situés à l'opposé. L'exploitant de l'aérodrome a donné son accord.

Le RSA souligne que l'aérodrome est à usage restreint.

La FFAM demande si pour les demandes de création d'activité d'aéromodélisme permanent il y aura une publication à l'AIP ou si un NOTAM permanent sera publié.

La DSAC-CE indique qu'en cas d'accord et si le club d'aéromodélisme le souhaite, un NOTAM permanent sera publié dans l'attente de la publication à l'AIP ENR 5.5.

Le BEP-SE précise que la prochaine publication permanente à l'AIP suite au prochain CRG-SE sera vers le mois d'avril 2018, et que le BEP fera publier dès le lendemain du CRG-SE du 9 novembre 2017 un NOTAM valide jusqu'à la date de publication à l'AIP.

**Avis favorable du CCRAGALS-CE**

## **6.4 Modification de l'activité de voltige N°6807 à Bellegarde Aérodrome**

La DSAC-CE indique que l'aéro-club de Bellegarde demande une extension des horaires d'activité de la voltige essentiellement en semaine, tout en excluant les horaires de la mi-journée et les dimanches après-midi, pour limiter l'impact sur les riverains de l'aérodrome.

**Avis favorable du CCRAGALS-CE**

## **6.5 Création d'une Zone réglementée à Pierrelatte**

Après la création par SUP AIP d'une Zone réglementée temporaire à contournement obligatoire pendant les activités d'aéronefs télépilotés non habités, depuis le 18 avril 2016 et renouvelée depuis, et suite à un retour d'expérience favorable, le S.I.T.A. exploitant de l'aérodrome demande la création d'une zone Réglementée dans les mêmes limites et conditions que celles fixées dans le SUP AIP en vigueur.

Le RSA demande si le protocole en vigueur restera valide dans les mêmes termes.

M. Molé indique que le protocole sera légèrement amendé du fait que la ZRT deviendra une zone R.

La FFA souligne un point nécessitant une clarification, dans la rédaction de ce projet il est fait mention de gestionnaire puis de gestionnaire de l'aérodrome.

M. Hupays précise qu'il y a un gestionnaire de zone qui doit être mentionné en toute lettre dans le descriptif de la zone R dans l'AIP, et un gestionnaire d'aérodrome qui étant mentionné sur la carte VAC n'a pas à être indiqué sur le descriptif de la zone R.

Le BEP-SE indique que le terme « Gestionnaire de zone » ne pourra pas être mentionné dans l'ENR et que seul le terme « Gestionnaire :Survey Copter » sera mentionné.

La FFA fait part d'un problème concernant les aéronefs non basés qui souhaitent avitailler sur l'aérodrome de Pierrelatte.

Actuellement le SUP AIP publié mentionne que la ZRT est à contournement obligatoire pendant l'activité réelle sauf pour les aéronefs basés ayant obtenu une autorisation du gestionnaire.

Cette notion d'aéronefs basés commence à poser d'énormes problèmes à Pierrelatte vis-à-vis de la station d'essence qui est de moins en moins utilisée et que Total veut leur supprimer.

M. Molé rétorque que ce point avait été évoqué dès le départ à la création de la ZRT mais que l'exploitant de l'aérodrome et les usagers avaient accepté en toute connaissance de cause.

La FFA répond que le problème est que la zone R qui sera publiée à l'AIP en remplacement du SUP AIP ne mentionnera pas que c'est réservé aux aéronefs basés. La question est de savoir quel gestionnaire les pilotes doivent contacter, en l'occurrence Survey Copter gestionnaire de la zone et d'indiquer son numéro de téléphone sur l'AIP ENR.

Le BEP-SE précise que les coordonnées téléphoniques de Survey Copter ne seront pas mentionnées à l'AIP ENR mais sur la carte VAC comme toutes autres informations complémentaires utiles.

La FFA convient que l'essentiel est que les pilotes extérieurs puissent contacter Survey Copter et savoir s'ils peuvent venir sur l'aérodrome.

**Avis favorable du CCRAGALS-CE**

#### **6.6 Modification de la zone dangereuse D187 BOURG SAINT MAURICE**

La SDR CAM Sud présente le projet de modification présenté par le 13<sup>ème</sup> BCA (régiment de Chasseurs alpins), en vue de régulariser notamment le plafond de cette zone utilisée pour du tir qui n'avait pas été correctement défini à l'origine. La zone comporte 3 champs de tir distincts nécessitant le scindement de la zone en 3 secteurs avec des plafonds différents fonction des activités de tirs de chacun.

Après une concertation avec la FFVL, une modification au projet initial a été portée, et un protocole d'accord avec les usagers locaux de la FFVL est en cours pour qu'ils aient connaissance de la planification de l'activité de cette zone Dangereuse, voire qu'il puisse y avoir interruption de certaines activités de tir pour des manifestations d'ampleur nationale de la FFVL.

**Avis favorable du CCRAGALS-CE**

#### **6.7 Suppression d'itinéraires VFR de nuit dans la TMA Saint-Yan**

La DSAC-CE présente ce projet qui avait déjà été présenté lors du CCRAGLS-CE du 10 octobre 2016 et avait recueilli un avis défavorable.

Le BEP-SE précise que ce projet émane du SNA-NE et qu'un complément d'information a été joint à cette nouvelle saisine.

Les représentants des fédérations indiquent qu'ils n'ont jamais été consultés à ce sujet ni par le SNA-NE ni par le BEP-NE.

M. Hupays fait part de son étonnement du fait de la dichotomie, entre l'avis favorable en CCRAGLS-NE et l'avis négatif du CCRAGALS-CE en 2016.

La FFA répond, qu'ils ne sont pas opposés au projet, sous réserve que les pilotes ne soient pas obligés à passer en espace aérien contrôlé où le contrôle peut refuser en fonction des horaires.

L'itinéraire VFR de nuit permet de passer 500FT en dessous de la TMA. Si on le supprime, les pilotes sont obligés de voler plus haut et en région Lyonnaise, aux heures de HUB il est très difficile d'obtenir une clairance pour voler en VFR de nuit en TMA.

La FFA souligne que le SNA-NE n'a pas apporté à ce jour de réponse sur cette question.

Le BEP rappelle que cette suppression concerne essentiellement les itinéraires VFR de nuit situés en DSAC-NE, et donc que si le CCRGALS-NE a donné son accord, c'est que les réponses aux questions des fédérations à leurs questions ont été apportées.

La FFA en convient, et émet un avis favorable à ce projet, cependant lorsque le sujet de la suppression des itinéraires VFR de nuit en région Lyonnaise sera présenté à un CCRAGLS-CE ultérieur, le sujet sera davantage approfondi.

#### **Avis favorable du CCRAGALS-CE**

### **6.8 Création d'une activité permanente de parachutage sur AD St Yan.**

Le plafond de l'activité est demandé au FL 110.

La FFA remarque une coquille dans l'annexe de la saisine sur le plafond de l'activité où il est fait mention de « FL140 L », et qu'un NOTAM en cours de validité annonce du parachutage au FL140.

Ce point sera vérifié par le BEP-SE.

#### **Avis favorable du CCRAGALS-CE**

## **7. Dossiers hors-CRG.**

### **7.1 ZRT Valence**

La DSAC-CE rappelle l'historique de la création de la ZRT actuelle amenée à devenir une RMZ.

Le BEP-SE annonce que des discussions sont en cours au niveau de la DTA pour finaliser la procédure de création des RMZ. La transformation de la ZRT Valence en RMZ devrait probablement aboutir au printemps 2018.

## **8. Point divers.**

### **8.1 Aéromodélisme sur AD Issoire-Le-Broc**

Le volume d'évolution des aéromodèles établi par le club local dans le projet de protocole avec l'exploitant de l'aérodrome n'ayant pas reçu l'approbation de la FFAM, en raison d'un volume jugé insuffisant pour le bon déroulement de ces activités, la DSAC-CE a demandé au SNA -CE la suppression de toutes mentions d'une activité d'aéromodélisme sur la carte VAC d'Issoire. Ces informations avaient été portées sans l'accord du CCRAGALS-CE ni du CRG-SE.

Le représentant de la FFAM indique qu'il se rendra sur l'aérodrome d'Issoire courant octobre 2017 pour analyser la problématique et étudier si une solution était envisageable.

M. Hupays indique que la FFAM devra se positionner et que pour la DSAC-CE une activité comme proposée actuellement n'est pas acceptable.

Le représentant de la FFVV, utilisateur de l'aérodrome d'Issoire estime qu'un compromis sera difficile à trouver en raison du peu d'espace disponible sur ce terrain.

## **8.2 Modification de l'usage aéronautique de l'aérodrome d'Ambérieu en Bugey.**

La SDR CAM informe le comité que ce projet a été initié par l'Armée de l'Air fin 2014. La modification de l'usage aéronautique d'une dizaine de plates-formes aéronautiques est envisagée, cela concerne en particulier les aérodromes de CREIL, COGNAC, ISTRES, et notamment AMBERIEU.

Cet aérodrome actuellement ouvert à la C.A.P., sera si ce projet abouti, transformé en aérodrome à usage restreint au profit des activités de la Défense, moyennant un partenariat avec les aéro-clubs basés.

Parallèlement le département de l'Ain envisage de re-dynamiser le bassin d'emploi du Bugey et une étude est en cours sur les possibilités d'implantation d'entreprises de déconstruction aéronautiques et qui bénéficieraient de l'usage de la plate-forme.

En fonction des conclusions de cette étude, l'usage aéronautique de l'aérodrome sera ou pas modifié. En pratique pour le moment il n'y a pas de changement pour l'aéro-club basé.

## **8.3 Modification de l'Interface AIX-GENEVE (IAG)**

Cette modification des espaces dans la région de Genève est actuellement publiée par SUP AIP 179/17 en vigueur jusqu'au 28 mars 2018. Elle sera insérée ensuite sur la carte 1/500 000 OACI.

## **8.4 ZRT dans la région de Montélimar**

La DSAC rappelle que cette ZRT a été créée en juillet 2016 à l'initiative du CRNA-SE pour la protection des arrivées IFR de plusieurs aérodromes du Sud-Est, notamment Avignon.

La ZRT a pour plancher le FL75. Elle sera supprimée à la reprise du secteur d'information de vol par le SNA- SSE (MARSEILLE - PROVENCE) le 1<sup>er</sup> février 2018.

Le BEP-SE indique que les SIV LYON et PROVENCE seront alors jointifs.

La FFA souligne que les fédérations ont toujours été opposées à la création de cette ZRT.

Le SUP AIP 159/17 actuellement en vigueur sera renouvelé pour la dernière fois pour une validité jusqu'au 31 janvier 2018 inclus

Le BEP-SE remercie les représentants des fédérations pour les échanges constructifs ayant permis de trouver un compromis dans le cadre de l'exercice GORGONE suite aux remarques.

M. Marc GIRONNET du SNA-CE annonce qu'il participait à son dernier CCRAGLS-CE et que M. Claude SARTER sera son remplaçant. Il remercie les représentants des fédérations pour leur échanges cordiaux.

**La prochaine réunion plénière du CRG-SE aura lieu le jeudi 9 novembre 2017.**